



A.I.F.I.C.

Association Ile-de-France
Des Implantés Cochléaires

11 rue du Poirier de Paris
77280 OTHIS

Fax : 01.60.03.48.13 ou 01.45.88.39.42

E-mail : aific@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.aific.fr>

BULLETIN SEMESTRIEL N° 22
Juin 2008

L'A.I.F.I.C. est affiliée au BUCODES
Bureau de Coordination des Devenus Sourds et Malentendants

Nos permanences:

À l'hôpital Avicenne : 125 route de Stalingrad, 93000 Bobigny
Au service ORL, 1^{er} étage, salle de staff
Le 1^{er} mardi de chaque mois, (sauf au mois d'août) entre 11 h et 14 h

À l'I.F.I.C. (Institut Francilien d'Implantation Cochléaire)
14, boulevard Montmartre, 75009 Paris,
Les jeudis 18 septembre, 23 octobre, 20 novembre, 18 décembre,



Le mot de la Présidente

Chers amis,

Vous avez sous les yeux le dernier billet de votre présidente. En effet, ma vie familiale de plus en plus chargée avec la venue de la nouvelle génération, ne me

permet plus d'avoir les disponibilités de temps nécessaire pour assurer la présidence de notre association. Je quitte ce poste avec nostalgie, car depuis que j'ai créé l'AIFIC, il y a 15 ans, j'ai eu la joie de rencontrer tant d'amis divers et de passer avec eux tant de moments de choix.

Mais si je regarde en arrière, je suis néanmoins contente du travail accompli. Nous nous sommes retrouvés régulièrement lors de nos permanences ou lors de nos sorties, ces réunions ont été bénéfiques pour chacun d'entre nous. Nous avons, grâce à notre participation aux travaux du BUCODES, contribué à l'avancée de la défense des droits des déficients auditifs. Bien sur, nous continuerons ! Et moi, je resterai toujours présente pour vous.

Ainsi j'espère vous retrouver nombreux le 11 octobre prochain à notre Assemblée Générale.

En attendant cette réunion, je vous souhaite à tous un très bel été.

Françoise Lantuéjoul

Date à retenir : Le samedi 11 octobre, à 10 h30,
notre **Assemblée Générale** à la salle des fêtes

SOMMAIRE

- I. **Rapport moral**
Rapport financier
- II. **Témoignage**
Jacqueline
- III. **Des spécialistes à notre écoute**
Madame Nathalie Sibony
- IV. **Journée Nationale de l'Audition**
- V. **MDPH - mode d'emploi**
- VI. **Nouvelles de la prise en charge
financière de l'implant cochléaire**
- VII. **Accessibilité**
 1. Transports en I.d.F.
 2. Accès culture
 3. Appels d'urgence
- VIII. **Loisirs**
- IX. **Brèves**
- X. **Courrier des lecteurs**
Info Med-El

I. RAPPORT MORAL

Notre association compte désormais près de 200 adhérents et, grâce à l'arrivée de notre ami Amédée, notre bureau est composé de 9 membres.

Notre site Internet est en pleine activité, je vous rappelle son adresse : <http://www.aific.fr>
Nous nous efforçons d'y mettre des nouvelles et des informations récentes, pour l'instant, il y a encore certaines améliorations à y apporter, mais c'est une œuvre collective qui demande beaucoup de temps et tout le monde n'est pas professionnel de l'informatique ! Ceci dit, un forum y a été créé, il y a peu de temps, nous serons heureux d'y lire vos réactions.

Nous avons mis en service une information par e-mail : AIFIC-info. Par cet intermédiaire, nous informons ceux de nos adhérents, qui utilisent un ordinateur, des spectacles accessibles aux malentendants et des manifestations variées qui les concernent. Lisez vos e-mails pour que rien ne vous échappe !

Notre secrétaire générale, Hélène, continue à participer en tant qu'administrateur aux activités du Bucodes. L'AIFIC est ainsi représentée dans les équipes qui ont des rapports avec des instances importantes en lien avec nos problèmes : Ministère de la Santé, France-Télévisions, Mairie de Paris ...

Lors de la Journée Nationale de l'Audition de 2007, nous avons tenu comme à l'accoutumée un stand d'informations à l'Hôpital Avicenne et assisté dans l'après-midi à une très intéressante conférence du Professeur Ouayoun sur les nuisances du bruit.

Nos permanences du premier mardi de chaque mois à la « salle de staff » du service ORL, entre 11h et 14h, réunissent toujours un grand nombre de participants. Il y a les habitués, qui viennent nous retrouver pour l'échange et l'amitié, et les futurs ou nouveaux implantés qui viennent s'informer. Les permanences tenues à l'IFIC et dont les dates figurent sur notre bulletin attirent moins de monde et nous le regrettons, car l'ambiance est un peu moins « résonnante » à l'IFIC qu'à l'Hôpital (quoique ça ne soit pas, malheureusement, fameux non plus !) Nous sommes toujours à l'écoute de ceux qui se présentent.

Nous pensons que les relations avec l'assurance vont être facilitées par la décision des AGF d'être en lien direct avec les implantés et d'envoyer les appels à cotisation, chaque semestre, sans passer par l'association.

En Octobre 2007 notre Assemblée Générale a bien rempli la salle des fêtes de l'Hôpital. Nous avons pu suivre facilement les interventions relatées dans notre bulletin de Janvier, grâce à la transcription assurée par une bénévoles. Une musicienne taïwanaise, Ethabel, nous a fait profiter d'intermèdes musicaux, inattendus pour un public d'implantés, mais qui furent néanmoins fort appréciés, car tout à fait adaptés à notre handicap.

Il faut toujours citer nos retrouvailles « gastronomiques » de printemps et d'hiver. En Juin, nous avons profité d'une très belle journée dans notre « guinguette » au bord de la Marne; en Décembre, nous étions dans le plus ancien restaurant de Paris pour partager un délicieux déjeuner, pour chanter ensemble et pour profiter d'une longue prestation d'un de nos adhérents, conteur.

Pour finir je dois vous rappeler que notre association n'a pour toute fortune que le montant de vos cotisations. Merci de ne pas oublier de les régler.

F.L.

RAPPORT FINANCIER 2007

Recettes

Cotisations	3723,50
Don	1400,00
Remboursement cotisations FFIC (dissolution)	1018,44

Euros

6141,94

Total recettes

Dépenses

Fournitures de bureaux, photocopies bulletin	524,80
Documentation	10,00
Fax, Internet, Affranchissements	630,54
Frais déplacements, réunions nationales	458,50
Réparation/entretien	52,29
Assurance membres bureaux (Avicenne)	162,15
Abonnements Résonnances	348,52
Frais de réception permanences et AG	321,41
Frais divers	80,33
Frais financier	30,00
Cotisation BUCODES (Bureau de Coordination des Devenus Sourds et Malentendants)	475,00

Euros

Total dépenses

3.093,54

Solde

3.047,90

II. TEMOIGNAGE

Jacqueline : Mon implantation bilatérale.



Atteinte d'otospongiose, j'ai perdu totalement l'audition à l'âge de 55 ans, après avoir porté des prothèses pendant 17 ans... J'avais subi six opérations dans l'oreille moyenne, mais les gains obtenus se sont perdus peu à peu. C'est alors que l'implant cochléaire s'offrait comme la seule solution possible pour restaurer mon audition.

En 1997, j'ai été implantée, à gauche, avec succès par le Professeur Frachet : une résurrection ! Très vite, j'ai compris la parole et j'ai beaucoup progressé en faisant des exercices sur magnétophone, à la maison. Durant les huit années qui ont suivi, je me suis permis de demander (timidement...) de temps en temps : « Pourquoi pas un deuxième implant ? » Mais on ne pratiquait pas encore, dans les centres français, l'implantation bilatérale...

Par contre, depuis ces dernières années, on a élargi les indications de l'IC à des personnes appareillées d'un côté et totalement sourdes de l'autre oreille. C'est alors que j'ai découvert, il y a quatre ans, à un congrès O.R.L., au cours de communications sur l'implantation cochléaire, que le « bilatéral » se pratiquait déjà dans quelques centres en France; un Professeur en a souligné les bienfaits : meilleure audition dans le bruit, orientation spatiale, meilleure qualité de vie... En sortant de la salle de réunions, rencontrant deux médecins de l'Equipe d'Avicenne, je leur ai lancé, comme une boutade : « Ah ! depuis le temps que je désire un second implant ! » Le Docteur Poncet, aussitôt, m'a dit qu'elle allait en parler au Professeur Frachet et tout s'est enclenché à partir de là ! En 2005, j'ai reçu, avec le même succès, sans aucune rééducation, un second IC, à droite.

Alors, pourquoi un deuxième implant, si le premier marchait déjà si bien ? Etant religieuse missionnaire, je vis dans des communautés internationales, parfois très nombreuses, comme à Paris où nous nous retrouvons 50, 60 sœurs et plus, parfois, dans un grand réfectoire bruyant... Avec un seul IC, je ne pouvais comprendre que la personne située du côté implanté, sans pouvoir participer aux conversations de la table... Alors, le repas, ce temps convivial était pour moi un lieu d'épreuve et de souffrance... Et tant d'autres situations !

Offices à la chapelle, réunions de communauté, réunions de groupes, repas... toute une vie difficile à assumer jour après jour, dans une grande fatigue... J'ai connu plus d'une phase dépressive durant toutes ces années, mais vraiment, depuis trois ans, j'ai retrouvé un tonus constant, heureuse de me donner dans des activités nombreuses et variées. Je me retrouve comme au temps où je portais mes deux prothèses, avec un grand bénéfice et je suis tellement reconnaissante pour ce « cadeau » du bilatéral qui me donne une vie tellement plus riche et aisée.

Je jouissais déjà bien de la musique avec un seul implant, mais avec les deux, c'est encore mieux: je perçois l'apport des divers instruments, je peux assister à des concerts, avec plaisir.

Mais attention ! Je dois essayer de doser mes différentes activités, car avec l'âge (j'ai 70 ans) le surmenage cérébral arrive plus vite... Je souhaite à tous la même chance, quand c'est possible et je peux dire qu'au moment où j'écris ces lignes, en avril 2008, mes deux implants de chez Neurelec me donnent entière satisfaction.

J.L.

III. DES SPECIAISTES A NOTRE ECOUTE

Nous continuons la découverte des membres de l'Equipe « Implant Cochléaire » du service ORL de l'hôpital Avicenne: Jacqueline y a interviewé Madame Nathalie Sibony, psychologue.

JL : Qui êtes-vous, Madame Sibony ?

NS : Je suis psychologue et psychanalyste, formée à l'Ecole freudienne de Paris, en 1973 à l'Université de Paris VII et à l'Espace analytique. J'ai suivi les cours de Françoise Dolto, pour la psychanalyse des enfants. Je suis donc formée aussi bien pour soigner les enfants que les



adultes. J'ai exercé comme psychanalyste d'adultes dans un hôpital psychiatrique.

JL : Où exercez-vous, aujourd'hui, votre profession ?

NS : Aujourd'hui, je travaille à mi-temps dans ce service ORL du Professeur Frachet, dans l'équipe IC. A mi-temps, pour les enfants, à Clamart, et je reçois aussi dans mon cabinet.

JL : Tout cela fait beaucoup ! Depuis quand travaillez-vous à l'hôpital Avicenne ?

NS : J'ai commencé en décembre 1992, engagée au départ pour le service ORL, pas encore avec l'Equipe I.C. : c'était alors pour les patients du service (nous avons des soins palliatifs : cancers de la zone ORL)

JL : Quel est votre rôle, avant l'implantation ?

NS : Lors des consultations pre-implantation, je cherche à comprendre comment le patient « fonctionne » dans sa tête. Parfois, il peut se réfugier derrière sa surdité pour justifier un mal de vivre ... Je lui pose des questions : l'histoire de sa surdité ? Ce qu'il fait dans la vie ? Ce qu'il attend de l'implant cochléaire ? S'il est conscient des efforts à fournir pour la rééducation ? Enfin, toutes les questions que suscite sa personnalité... Je préfère insister sur les difficultés qui surviendront, quitte à laisser au patient la bonne surprise d'une réussite rapide ! C'est tellement dommage quand certains implants ne sont pas utilisés ensuite et que le processeur est relégué au fond d'un tiroir ...

Parfois, ce travail demande plusieurs entretiens avant la décision de l'opération.

JL : Vous dites que parfois « on peut se réfugier derrière sa surdité » ?

NS : Oui, la surdité n'est qu'une petite partie de la personne, aussi il est bon de laisser émerger une parole qui pourra exprimer davantage : il est important de distinguer la dépression réactionnelle de la surdité d'une pathologie mentale. Le pronostic n'est pas le même et encore moins la prise en charge.

JL : Combien de temps peut durer ce travail d'accompagnement des candidats à l'I.C. ?

NS : C'est une prise en charge continue jusqu'au passage à l'IFIC, après le feu vert de l'Equipe Le jour « J » (le grand jour !), après le branchement par le médecin régleur, la personne est reçue par l'orthophoniste et par la psychologue. L'angoisse, la dépression perturbent parfois le patient et cela peut compromettre sa rééducation. Ma porte est toujours ouverte, en cas d'urgence, de nécessité. Le Professeur Frachet a été le premier, au départ, à imaginer une équipe pluridisciplinaire avec la présence des psychologues.

JL : Mais la prise de parole n'est-elle pas difficile, parfois, pour certains patients ?

NS : Justement, notre formation de psychanalyste nous initie à ce travail : aider la personne à se réapproprier sa parole, une parole qui l'engage comme sujet...Et après une psychanalyse, elle va mieux.

JL : Et quand le patient ne parle pas français et qu'il parle seulement arabe, par exemple ?

NS : J'ai la chance d'être bilingue : étant originaire du Maroc, je maîtrise aussi bien l'arabe que le français ...

JL : Pour conclure, je sens que vous aimez votre profession ?

NS : Oui, c'est vrai, je l'ai choisie ; et de plus, la formation ne s'arrête jamais. Etre formée et travailler dans des endroits différents permet de créer des liens et aussi de faire connaître l'I.C. Je veux encore ajouter que la surdité est une difficulté comme une autre, les personnes implantées ne sont pas une « espèce » à part ...

Propos recueillis par
Jacqueline Labrousse

IV. JOURNEE NATIONALE DE L'AUDITION LE 13 MARS 2008

A l'occasion de la **Journée Nationale de l'Audition** qui a eu lieu cette année le jeudi 13 mars, deux manifestations avaient été organisées par l'équipe ORL de l'Hôpital AVICENNE avec la participation active de l'AIFIC.

La première manifestation s'est tenue tout au long de la matinée comme chaque année dans les locaux du Bâtiment Madeleine BRES où l'évènement principal était la retransmission en direct d'une opération pour la pose d'un implant cochléaire par le Pr. FRACHET et son équipe.

La seconde manifestation a eu lieu le soir dans un théâtre du 13ème arrondissement Parisien avec des conférences données par 3 grands spécialistes des problèmes auditifs et en apothéose un tonitruant concert par l'harmonie « la Renaissance » sous la baguette du grand chef d'orchestre Denis LANCELIN, chercheur au CNRS, que beaucoup d'entre vous connaissent pour avoir participé aux tests de compréhension dans le bruit menés par le centre de recherche et l'équipe ORL d'AVICENNE.

Nous avions auparavant largement diffusé l'information auprès de nos adhérents qui se sont déplacés nombreux.

Une journée inoubliable ! Plus encore que d'habitude, les absents avaient eu tort, tant la réussite était totale.

PREMIERE MANIFESTATION EN MATINEE A L'HÔPITAL AVICENNE

Plusieurs stands avaient été installés pour renseigner les nombreuses personnes, (entendantes ou non, implantées, appareillées, souffrant d'acouphènes, personnel médical et autres) qui s'étaient déplacées jusqu'à nous.



L'AIFIC a tenu comme chaque année un stand d'information de 9 h à 14 h au RDC du bâtiment Madeleine BRES. Certains membres du bureau étaient présents pour l'animer, mais c'est surtout notre chère Léone PETIT qui est restée constamment fidèle au poste. Elle fut ainsi, hélas, privée de l'extraordinaire «spectacle» donné dans la salle de «staff».

D'autres associations comme "France Acouphènes" (www.france-acouphenes.org) ou "ACCESCULTURE" (www.accessculture.org) étaient également présentes. Et le service ORL avait mis à disposition du public personnel et équipement pour accueillir et informer.

Mais l'évènement de la journée fut la retransmission en directe et commentée d'une opération pour la pose d'un implant cochléaire :

Cette intervention chirurgicale a été magistralement réalisée par le Pr. FRACHET et son équipe, retransmise pour la première fois intégralement et en direct par télé vidéo dans la salle de staff du bâtiment Madeleine BRES qui affichait salle comble.

Le Pr. OUAYOUN a commenté avec beaucoup de clarté les images extraordinaires de cette opération.

Si on était un peu secoué au début par des images assez difficiles que l'on a pas l'habitude de voir, le Pr. FRACHET a rapidement captivé notre attention, tant par sa dextérité et sa maestria que par le suspens provoqué par la difficulté de l'opération sur une personne qui avait déjà été opérée de la même oreille et dont l'ossification s'était modifiée.

Avec une précision millimétrée (et encore le millimètre est bien grand, il faudrait parler du dixième de millimètre !), à l'aide de fraises (pas celles d'Espagne polluées, ni ces excellentes Gariguettes de Dordogne ! ...) différenciées par leur couleur tant leur diamètre est petit, de minuscules pompes d'injection et d'aspiration (pour récupérer les copeaux d'os ! eh oui ! on n'en perd pas un milligramme car ils vont servir à la recalcification), de tampons de cautérisation,

nous avons pu voir comme si nous y étions, mieux même, car l'image projetée était énorme, comment le Pr. FRACHET petit à petit a pu ouvrir un espace dans la mastoïde afin d'être en mesure de voir et d'accéder à la cochlée.

Cette phase de travail rendue délicate, tant par la difficulté de retrouver les « repères » qui servent à guider le chirurgien (car la ré-ossification après une opération ancienne avait modifié l'anatomie osseuse), que par la proximité extrême (angoissante pour nous, spectateurs) du nerf facial, a pris beaucoup de temps.

Environ une heure et demie pendant laquelle le Pr. OUAYOUN avec nous dans la salle et le Pr. FRACHET lui-même opérant au bloc, nous ont commenté dans le moindre détail et de façon la plus claire tout ce qui pouvait être dit sur le travail lui-même, les outils (jusqu'à leur coût et l'anecdote des couleurs) l'oreille moyenne, interne, la cochlée, l'implant, l'équipe opérante au bloc, etc...



Lorsque, enfin, la membrane de la cochlée, d'un très joli bleuté, a été repérée, fraisée et percée minutieusement, l'introduction du porte-électrodes a paru un jeu d'enfant et le public un peu sonné a commencé à respirer.

Une fois en place, le porte-électrodes est arrimé et bloqué par un fil noué délicatement par l'assistante, Mme Anissa BENSEMMAN. On scelle l'ouverture de la cochlée en injectant un liquide qui va se figer et combler l'ouverture faite dans la mastoïde. Il ne reste plus qu'à « ruginer » un peu sous la peau pour y glisser l'antenne intérieure, mettre le système à la masse par une minuscule vis fixée sur l'os, puis remettre la peau décollée en place et la recoudre.

Vous serez ensuite choyée, Madame la patiente, dans votre chambre où vous reprendrez vos esprits rapidement en attendant le lendemain pour passer une radio qui confirmera que tout est bien en place, en particulier les électrodes. Encore 24 heures et vous pourrez rentrer chez vous en attendant environ 3 semaines la pose du processeur et votre joie d'entendre à nouveau.

Ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir assister à cet évènement peuvent se consoler en allant consulter le reportage que ROSNY-TV a réalisé en captant des images extraordinaires et quelques commentaires. Pour cela vous pouvez consulter le site: www.rosnytv.com en allant activer l'information du 14 mars 2008. Très facile à faire et à entendre si vous avez un bon ordinateur équipé de haut-parleurs.

*

→ **FLASH - BONNE NOUVELLE pour les ABSENTS du 13 mars :**
Mme Anissa BENSEMMAN, assistante du Pr. FRACHET, nous fait la gentillesse de compiler la vidéo de l'opération pour obtenir un résumé de 15 minutes environ qui sera projeté et commenté lors de l'assemblée générale de l'AIFIC le 11 octobre 2008 à partir de 10h30.
Ne manquez pas ce rendez-vous !

A.A.

* * * * *

LA MANIFESTATION DE LA SOIREE

La JNA 2008 restera un souvenir de choix pour ceux de nos adhérents qui ont eu la chance de suivre l'opération de l'Implant Cochléaire, en direct, le matin à l'Hôpital Avicenne et qui ont terminé leur journée par une expédition, le soir, dans un triste quartier du 13^{ème} arrondissement... pas très rassurant. Passée la porte d'une sorte d'entrepôt transformé en Théâtre, l'ambiance changeait aussitôt, une agréable lumière, beaucoup de visages connus de l'équipe de l'Hôpital ou d'adhérents de l'AIFIC et oh ! miracle ! Une acoustique exceptionnellement bonne dans un tel lieu qui permettait à ceux qui étaient assis aux premiers rangs de comprendre presque intégralement ce qui fut dit, ils avaient de la chance ! En effet, alors que le matin, la transcription était parfaite... rien n'avait été prévu pour le soir ! Heureusement, notre ami Alain ALLOUCHE a cherché à pallier cette carence en prêtant son ordinateur et en utilisant un écran de fortune où Maryline, la secrétaire du Professeur FRACHET s'est efforcée, du mieux qu'elle a pu, d'indiquer les idées dominantes des conférences.

Denis **LANCELIN**, ingénieur d'études au CNRS, chaleureux au maximum, était l'organisateur de cette soirée. Il est aussi le dynamique chef de l'Harmonie "La Renaissance" qui devait clore cette belle réunion.



La parole fut d'abord donnée à Monsieur le Professeur **FRACHET**, qui, avec la grande simplicité qu'on lui connaît, nous a entraînés dans un parallélisme entre les dangers du soleil et ceux du bruit. Trop de soleil peut

entraîner un cancer de la peau, trop de bruit peut provoquer une surdité. Il faut savoir doser l'un et l'autre, ne pas rester trop longtemps au soleil, ne tolérer le bruit qu'avec mesure ou en s'en protégeant. Il est nécessaire d'apprendre à déterminer la frontière entre le plaisir et le danger !

*

Daniel **PRESSNITZER**, chargé de recherche au CNRS, responsable de l'équipe audition à l'Ecole Normale Supérieure, nous a entretenus, ensuite, avec quelques projections à l'appui, (pas follement

faciles à suivre pour les non initiés !) des illusions auditives. Ainsi, tout comme les yeux avec leurs illusions d'optique bien connues- la mare pleine d'eau dans le désert ! - les oreilles peuvent nous tromper : un son peut, par exemple, nous paraître unique alors qu'en fait plusieurs sons se trouvent juxtaposés, c'est le cas du galop d'une troupe de chevaux. Jean-Sébastien Bach a utilisé largement cette technique : nous entendons un seul violoncelle, alors qu'il y en a deux.

*

La dernière intervention a été présentée par le Professeur Christian **LORENZI** de l'Université Paris 5, coordinateur du GRAEC, groupement de recherche en audiologie

expérimentale et clinique. Son propos était de nous expliquer que son équipe cherche, entre autres, actuellement, à percer le mystère de la réduction de la compréhension dans le bruit, notamment pour les porteurs d'implants cochléaires. Il apparaît que la solution n'a pas encore été trouvée : Hélas ! Mais les expériences de plus en plus sophistiquées se multiplient. Les chercheurs ont bon espoir ! C'est déjà ça ! Nous, on attend !

* * *

Nous avons quitté le domaine de la science pour suivre joyeusement l'incontournable chef de l'Harmonie, "La Renaissance". Monsieur FRACHET nous avait été annoncé (à la trompette). Mais, au dernier moment, il n'y était pas : il n'avait pas

eu le temps de répéter : on l'imagine ! Un bel ensemble que cette "Renaissance", fondée en 1861, groupant jeunes et moins jeunes sous la direction depuis plus de 20 ans de ce chercheur épris de musique ! Mais une Harmonie (cuivre, bois et percussions) ce n'est pas fait pour la musique douce ... Des expériences de mesure du bruit ont été tentées et moi, j'ai fermé mon implant en ne laissant filtrer que les 20% de son que laisse passer la boucle magnétique. Comme cela c'était supportable et le rythme nous entraînait malgré nous ! Le big band boogie de la fin a suscité l'enthousiasme.

Un soirée assez savante, un peu bruyante....mais si sympathique !

H.B.



REMERCIEMENTS

Ces deux évènements ont été un chef-d'oeuvre de réussite grâce au dévouement de Mme le Dr. PONCET, des secrétaires d'AVICENNE qui ont pu retranscrire exposés et commentaires en direct (il faut le faire quand on n'en a pas l'habitude !), des techniciens qui ont pu installer et régler boucle magnétique, vidéo-projection, sonorisation ainsi que tous les autres équipements, grâce à la présence des membres du bureau de l'AIFIC et de vous tous qui étiez là pour participer à ce qui a été une fête.

Nous devons également un grand merci à Madame Monique LE HEBEL, chargée de Mission du Droit des Usagers, ainsi qu'au Service de Communication de l'Hôpital Avicenne qui ne manquent pas, à chaque occasion, de nous apporter leur précieuse aide technique et matérielle.

A. A.



V. MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Dans un précédent article publié dans notre bulletin de décembre 2007, nous avons développé en quelque sorte, le mode d'emploi pour obtenir la carte d'invalidité. Si autrefois cette carte était principalement délivrée par le biais de la COTOREP, c'est aujourd'hui la MDPH qui examine le dossier que vous devez instruire et qui délivre après examen le précieux document.

Mais, là n'est pas la seule activité des MDPH dont vous avez tous maintenant entendu parler.

Il faut rappeler que la loi de février 2005 a tracé de manière indélébile ce qu'il convient d'appeler « l'égalité des droits et des chances ».

Si les décrets ont manqué pour l'application de cette loi, on sait maintenant que son fondement est d'ouvrir pour les handicapés toute une série de dispositions dans le but de « **compenser** le handicap ».

Le mot clé est donc lâché, il y a par cet engagement national la reconnaissance pour tout handicapé d'un **droit à compensation**. Bien évidemment il ne s'agira pas de rendre à la personne handicapée son état physique ou mental naturel, mais l'idée est de faire en sorte

que des aides adaptées lui permettront dans la mesure du possible de retrouver l'égalité des droits et des chances.

Ces aides peuvent se présenter sous des formes les plus diverses, financières, en matériels, humaines voire animales (ex : non-voyants), et concernent toutes les formes de handicaps, qu'ils soient physiques (y compris certaines formes d'obésité), sensoriels ou mentaux.

C'est donc une des tâches principales des MDPH de recueillir les demandes des handicapés, les analyser, évaluer les besoins et attribuer les aides qu'elles estiment redevables de droit en application de la loi de 2005. C'est à l'intérieur de la MDPH qu'une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui remplace toutes celles qui lui étaient antérieures (aussi bien celles pour adultes que pour enfants), prendra les décisions en matière d'attribution de prestations, d'aides, d'orientations scolaires ou professionnelles, assistée par ailleurs par une équipe pluridisciplinaire chargée de proposer à la personne handicapée un plan personnalisé de compensation du handicap.

Parmi les handicaps qui concernent nos adhérents implantés, sourds ou malentendants sévères, on relève : « *problèmes de communication (paroles, ouïe, capacité à utiliser les moyens de communication), auxquels peuvent s'ajouter éventuellement d'autres facteurs handicapants, comme la mobilité, la capacité à se repérer dans un environnement, capacité à protéger ses intérêts, l'entretien personnel (toilette, habillement) etc...* »

La capacité à accomplir est qualifiée de : « **absolue** », ou « **grave** ».

Quelles sont ces aides possibles ?

- La prestation de compensation du handicap : PCH
- L'allocation aux adultes handicapés : AAH
- Le complément de ressources
- La reconnaissance de travailleur handicapé : RQTH
- L'aide et mesures d'accompagnement à l'emploi
- La formation professionnelle
- L'orientation vers un établissement ou un service médico-social pour adultes

Il existe par ailleurs d'autres possibilités de compensation, comme les aides attribuées par le Fond départemental de compensation du handicap (décision par le Fond départemental et non la commission de MDPH), ainsi que l'attribution gratuite de l'assurance vieillesse pour une personne qui s'occupe d'un handicapé dans certaines conditions.

Quels sont les documents à remettre pour les différentes demandes (qui peuvent être groupées):

Pour être complet, tout dossier doit comporter au moins les pièces suivantes :

- *Certificat médical (sur formulaire CERFA) de moins de trois mois*
 - *Justificatif de domicile de moins de trois mois*
 - *Copie de la carte nationale d'identité (recto - verso) ou du livret de famille complet*
 - *Projet de vie signé (même si ce document n'a pas été complété)*
 - *Fiche d'identification signée par la personne concernée par la demande ou par son représentant légal*
- A ces pièces s'ajoutent les justificatifs propres à chaque demande, qui figurent au verso de chaque formulaire.*

Tous les formulaires doivent être signés par le demandeur ou son représentant légal.

Les formulaires sont disponibles en ligne sur Internet, dans les MDPH, leurs antennes et dans les services sociaux des mairies.

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre un rendez-vous avec un(e) conseiller(ère) de la MDPH qui saura vous orienter et vous expliquer comment remplir tous ces documents.

Parmi ces documents il y a le « **PROJET de VIE** » :

Le projet de vie est un document par lequel la personne handicapée peut s'exprimer en toute liberté. Elle pourra modifier son projet de vie comme elle le souhaitera.

Le projet de vie peut recouvrir des aspects très divers.

Il traduit la façon dont elle entend organiser sa vie et les besoins de compensation nécessaires à sa mise en oeuvre.

L'équipe de la MDPH peut vous apporter une aide pour formuler ce projet de vie.

C'est en s'appuyant sur ce document qui constitue une véritable "**lettre de mission**", que l'équipe médico-sociale de la MDPH évaluera la situation et les besoins de la personne handicapée, puis lui proposera un plan personnalisé de compensation (PPC). Ce plan englobe l'ensemble des droits qui lui sont ouverts, la nature et le niveau des prestations qui lui sont proposées.

A noter :

La personne peut, si elle le souhaite, ne pas remplir la fiche « projet de vie ». Elle doit néanmoins signer le formulaire correspondant.

La notion de « projet de vie » peut être difficile à appréhender. Il est important de comprendre qu'il s'agit surtout de permettre à la personne handicapée d'exprimer ses besoins, ses souhaits, ses attentes au moment où elle effectue sa démarche auprès de sa MDPH.

Dans ce bulletin, nous parlerons plus en détail de la PCH, laissant aux prochains bulletins la place pour les autres aides qui ont été évoquées plus haut.

La PRESTATION DE COMPENSATION du HANDICAP : PCH

DEFINITION :

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une prestation en nature contribuant au financement des moyens de compensation des conséquences du handicap.

Son montant est déterminé selon un plan d'aide personnalisé.

La PCH est composée de cinq éléments pouvant être attribués pour le financement d'aides dans les domaines suivants :

- Aides humaines, aides techniques, aides liées à l'aménagement du logement et du véhicule utilisé par la personne handicapée, de même qu'à d'éventuels surcoûts dus à son transport, aides spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières.

AVERTISSEMENT : Il convient toutefois de noter que si la PCH doit son existence à la loi de 2005 qui la définit comme un « droit », il s'agira pour nos adhérents de justifier de ce droit en l'argumentant au mieux lors de la constitution des dossiers. Ce qui est mentionné dans la suite de cet article est le cadre, le plus exhaustif possible, des conditions d'obtention de la PCH mais en aucun cas un acquis sûr et certain. D'où la nécessité de bien présenter votre projet de vie (devis et/ou factures à l'appui) et de le discuter avec le conseiller de votre MDPH.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Tout personne handicapée peut bénéficier de la prestation de compensation du handicap :

- si elle réside de façon stable et régulière sur le territoire national et si son handicap génère de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins un an une difficulté absolue pour réaliser au moins une activité essentielle, ou une difficulté grave pour réaliser au moins deux activités essentielles;

- si elle a plus de 20 ans (16 si elle n'ouvre plus droit aux allocations familiales) et moins de 60 ans. Toutefois, la demande peut être effectuée jusqu'à 75 ans dès lors que les critères étaient remplis avant 60 ans. La limite d'âge de 60 ans ne s'applique pas aux personnes qui continuent d'exercer une activité professionnelle au delà de cet âge.

Cas particulier :

Les personnes percevant l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP) peuvent, sans limite d'âge, opter pour la prestation de compensation du handicap, lors du renouvellement de leur droit ou à tout autre moment.

PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES :

La PCH n'est pas soumise à condition de ressources, mais la loi a prévu un « **ticket modérateur** » restant à la charge du bénéficiaire quand ses ressources dépassent un certain plafond de revenus **essentiellement fonciers** ; la quasi-totalité des autres ressources étant exclues du plafond.

En fonction des ressources ainsi calculées, le taux de prise en charge de la compensation du handicap varie :

- Il est fixé à 100 % des tarifs et montants par types d'aides mentionnés ci-dessus, si les ressources (foncières donc !) de la personne handicapée sont inférieures ou égales à 2 fois le montant annuel de la majoration pour tierce personne, soit **24.259,88** Euros.
- Il est de 80 % de ces tarifs et montants si les ressources de la personne handicapée sont supérieures à ce plafond.

MONTANTS DES ELEMENTS DE LA PCH - quelques exemples : (applicables au 1/01/08)

* Aides humaines

Les montants de prise en charge par nature d'activité varient selon le statut de l'aidant :

- embauche directe d'une aide à domicile : tarif horaire de 11,57 €
- service mandataire : 12,73 €
- service prestataire : 17,19 €
- aidant familial (personne de la famille, conjoint, ascendant, descendant) : 3,25 € par heure, ou 4,88 € si l'aidant doit renoncer totalement ou partiellement à une activité professionnelle du fait de l'aide qu'il doit apporter à la personne handicapée, dans la limite de 837,98 € par aidant familial et par mois (montant correspondant à 85 % du SMIC mensuel net pour 35 heures/semaine d'un emploi familial).

* Aides techniques

Chaque aide technique fait l'objet d'un tarif PCH figurant dans l'arrêté du 28/12/2005.

Pour les aides techniques figurant par ailleurs sur la Liste des produits remboursables par la Sécurité sociale (LPPR), la prise en charge au titre de la PCH ne portera que sur la part non remboursée par celle-ci.

Le montant maximum accordé pour la prise en charge des aides techniques est fixé à 3.960 € pour une période de trois ans, mais peut aller au-delà si nécessaire tout en choisissant la solution la moins onéreuse si plusieurs solutions sont possibles.

* Aménagement du logement

L'aide est accordée par période de 10 ans et ne peut dépasser 10.000 € sur cette période.

- Pour la tranche de montants des travaux **inférieure** à 1.500 € : 100% du montant des aménagements peuvent être remboursés.
- Pour la tranche des montants de travaux **supérieure** à 1.500 EUR : 50% du montant des aménagements peuvent être remboursés.

Les travaux **doivent débuter dans un délai de douze mois** après la notification de la décision.

* Aménagement du véhicule et surcoûts liés au transport

Il existe des aides pour l'aménagement du véhicule et également dans certaines conditions la prise en charge de surcoût lié au transport. Ces aides ne devraient pas concerner le handicap qui nous intéresse. Si nécessaire, se renseigner auprès de votre MDPH.

* Aides pour les charges spécifiques ou exceptionnelles

- **Les charges spécifiques** sont des dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la prestation de compensation. *Il peut s'agir par exemple d'un forfait annuel pour les frais d'entretien courant d'une audioprothèse.*
- **Les montants pris en charge** sont fixés par produit ou prestation dans l'arrêté de tarification du 28/12/2005. Pour les produits ne figurant pas dans cet arrêté, la prise en charge se fait à hauteur de 75% des coûts dans la limite de 100 € par mois.
- **Les charges exceptionnelles** sont des dépenses ponctuelles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la prestation.
- Pour mémoire, **des aides animalières** sont également prévues, mais nous concernent pas en principe.

A NOTER EGALEMENT : la PCH peut être versée aux personnes accueillies dans un établissement social ou médico-social, ou hospitalisée dans un établissement de santé.

Textes de référence

Code de la Sécurité sociale, art. L 821-1 à 6, R 821-1, D 821-1 à 10

A.A. (avec l'aide bienveillante de la MDPH du 77)

VI. DES NOUVELLES DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'IMPLANT COCHLEAIRE

Depuis bientôt deux ans, le problème de la prise en charge financière de l'implant cochléaire par la Sécurité Sociale est régulièrement évoqué.

Sur le marché depuis longtemps, l'implant ne devrait plus bénéficier des crédits spéciaux, réservés à l'innovation. Il devrait entrer dans le régime général.

Mais outre l'accord nécessaire sur les prix à établir entre les fabricants, les experts et l'administration, il apparaît d'une part que la constitution même de l'implant cochléaire (une partie interne et une partie externe) et d'autre part que la nécessité de la constitution d'une équipe d'accompagnement du patient implanté entraînent des difficultés pour le classement de ce matériel dans une catégorie définie.

L'AIFIC a été reçue le 14 Avril avec Françoise Queruel, Présidente du Bucodes, et Marie-France Bazantay, Présidente de Cochlée Ile de France (association de parents d'enfants implantés) au Ministère de la Santé pour faire le point sur l'avancée des décisions.

Lors de nos précédentes rencontres avec le Ministère de la Santé et la Haute Autorité de Santé en 2007, il semblait que les pourparlers allaient arriver à une conclusion rapide.

Mais il y a eu du retard dans la mise en application des nouveaux dispositifs (pour 2008, il n'y aura pas de problèmes de prise en charge, car le budget des hôpitaux est déjà fait). Ce retard est dû à l'absence d'accord sur les tarifs qui doivent être les mêmes pour les 4 fabricants (cet accord est en bonne voie), mais la Sécurité Sociale se veut aussi restrictive au sujet de l'habilitation (par les Agences Régionales d'Hospitalisation) des centres d'implantation qui devront impérativement offrir des compétences techniques et médicales définies. S'il y a implantation en dehors de ces centres, il n'y aura pas de prise en charge. 25 centres avaient été listés dans une circulaire de 2002.

Actuellement est déjà acquise la prise en charge à 100% de la partie interne de l'implant, inscrite dans le Titre III de la LPP (liste des produits et des prestations), au titre de dispositif médical implantable, renouvelable

tous les 10 ans. La partie externe devra être inscrite dans une autre catégorie. Nos interlocutrices, au nom du Comité Economique des Produits de Santé et de la Direction d'Evaluation des Produits et Prestations, ont paru soutenir que le traitement de la partie externe ne devrait pas être différent de celui de la partie interne (soit prix fixé et pris en charge à 100%). Mais à ce jour, aucune orientation définitive n'est réellement prise. Il y aurait néanmoins des chances pour qu'elle soit inscrite au Titre II de la LPP, dans le chapitre des audioprothèses, renouvelables tous les 5 ans.

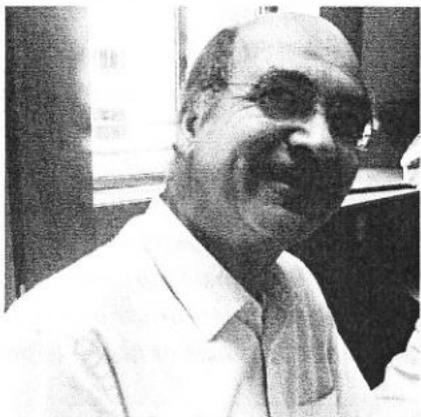
En ce qui concerne les réglages et les accessoires, il semble qu'ils devraient faire partie d'un forfait incorporé dans le suivi. Mais à ce sujet, nous n'avons obtenu que des réponses évasives.

Bien que nos interlocutrices aient insisté sur l'intervention des associations, par l'envoi de courrier, pour faire pression sur la prise en compte de la nécessité des équipes d'accompagnement des patients dans les centres d'implantation, les négociations se déroulent en dehors de la présence des usagers. Il est évident que nous ne savons pas tout !

A suivre !

H.B.

Quelques images prises lors d'une réunion de bureau ...



VII. ACCESSIBILITE

1. Accessibilité des transports en Ile-de-France :

Le 21 Février 2008, l'AIFIC, en tant que membre de BUCODES, siégeait à la Commission sur l'accessibilité des transports qui réunissait une bonne quarantaine de personnes, le soir, à l'Hôtel de Ville de Paris : des spécialistes du transport et des représentants des associations de personnes handicapées (tous handicaps confondus).

Depuis la loi du 11 Février 2005, la Mairie de Paris a mis sur pied un certain nombre de structures destinées à faire le point sur la situation et à promouvoir les améliorations nécessaires pour les personnes présentant un handicap moteur, un handicap mental, un handicap sensoriel. Le moins qu'on puisse en dire est, qu'à cette soirée, il n'y avait pas mobilisation d'une foule d'experts spécialistes de la 3^{ème} catégorie à laquelle nous appartenons.

Nous avons surtout pu entendre les présentations de la SNCF, de la RATP, de PAM (Paris Accompagnement Mobilité), des transports fluviaux, des taxis, des parkings....

Je vous livre le compte-rendu que j'ai adressé au BUCODES à l'issue de cette séance : « Nous étions très fières, Aline (Présidente de l'ARDDS - Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds, faisant également partie du BUCODES -) et moi d'avoir pu faire entendre notre voix au cours de la Commission accessibilité des transports de la Ville de Paris, se déroulant devant un aréopage de spécialistes chevronnés qui nous ont donné de superbes documents faisant l'état de lieux et énumérant des projets (mais débités de la manière la plus ennuyeuse qui

soit !) avec une transcription écrite excellente (pas d'interprète en langue des signes !).

5 milliards d'euros sont mis sur le tapis, si je puis dire !

Beaucoup de temps passé pour l'évocation des déclivités de terrain, des espaces entre les wagons sur les différentes formes de quais, de toutes les embûches que rencontrent les personnes à mobilité réduite. Il y a certes du travail de ce côté-là ! J'ai soufflé à Aline, qui avait seule un micro, qu'il fallait demander la maintenance du matériel et la formation du personnel qui est sensé utiliser les boucles magnétiques dans les stations de métro, où il doit y avoir un guichet équipé par station partout maintenant. Aline a très bien défendu la requête, il n'y a pas eu de réponse sur le coup, je crois que l'assistance était un peu interloquée, parce que la BM, pour la plupart des « spécialistes » présents doit encore être un mystère ! Mais cela a été repris un peu plus tard, il nous a été assuré qu'une enquête allait être menée et que le but poursuivi était « l'effectivité » des moyens mis en œuvre.

J'ai retenu la promesse nous intéressant d'une amélioration de la signalétique (annonces écrites, développement du système SIEL - annonce dans les abris-bus -) et une très belle phrase : « tout ce qui est sonore doit être visuel et vice-versa... » »

A suivre !

2. Accessibilité à la Culture

Le 10 Mars, l'AIFIC a été conviée par les responsables du Musée du Judaïsme à tester des audio-guides, adaptés à la Boucle Magnétique qui, lorsqu'ils auront été revus selon les observations que nous avons faites, pourront être précieux pour les visiteurs malentendants, même implantés.

H.B.

3. APPELS D'URGENCE

Grâce à une forte mobilisation des associations de sourds et malentendants (dont l'AIFIC), et en particulier à l'initiative de l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants Auditifs) et de son Président-Jérémie BOROY, a été signé, sous l'égide du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, le décret No 2008-346 du 14 avril 2008 relatif à la réception et à l'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives.



Jérémie Boroy a fait connaître l'essentiel de ce décret qui prévoit :

- la mise en place d'un centre national de relais;
- un numéro d'appel téléphonique unique et gratuit;
- un accès permanent à ce centre d'appel (24h/24 et 7j/7);
- l'accessibilité de la communication de l'utilisateur sourd ou malentendant vers un numéro d'urgence (15, 17, 18 ou 112) en le transférant vers le centre d'appels d'urgence local compétent ;
- la mobilisation de tous les moyens téléphoniques ou informatiques : fixe, mobile, internet, SMS, 3G et Visio, webcam, messagerie instantanée, fax, minitel;
- la mise à la disposition de l'utilisateur appelant du dispositif de communication adapté décliné dans la loi : transcription écrite, interprétation en langue des signes

françaises, codage en langage parlé complété;

- un comité national de pilotage prévoyant la participation des représentants des usagers, ainsi que la définition d'un cahier des charges.

Sa mise en oeuvre intégrale est prévue au plus tard pour le 1er janvier 2010. D'ici là, une expérimentation sera conduite avec le CHU de Grenoble et une couverture progressive de l'ensemble du territoire sera assurée.

Lorsque ce centre sera opérationnel, l'autonomie et la sécurité des personnes sourdes ou malentendantes s'en trouveront confortées. L'UNISDA a salué cette avancée forte et remercié tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour y parvenir.

A.A.



Nous vous recommandons de vous rapporter au N° 19 / janvier 2007 de notre bulletin, page 13, relisez l'article intitulé : « Téléphoner, un droit pour tous ».

VIII. LOISIRS

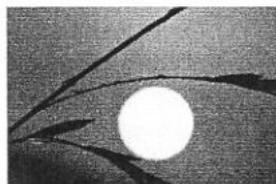
1. Nous vous avons promis le texte du poème dit par notre ami Remy Duhart lors de notre déjeuner de Décembre dernier :

Le crapaud

Que savons-nous ? qui donc connaît le fond des choses ?

Le couchant rayonnait dans les nuages roses ;
C'était la fin d'un jour d'orage, et l'occident
Changeait l'ondée en flamme en son brasier ardent ;
Près d'une ornière, au bord d'une flaque de pluie,
Un crapaud regardait le ciel, bête éblouie ;
Grave, il songeait ; l'horreur contemplait la splendeur.
(Oh ! pourquoi la souffrance et pourquoi la laideur ?
Hélas ! le Bas-Empire est couvert d'Augustules,
Les Césars de forfaits, les crapauds de pustules,
Comme le pré de fleurs et le ciel de soleils !)
Les feuilles s'empourpraient dans les arbres vermeils ;
L'eau miroitait, mêlée à l'herbe, dans l'ornière ;
Le soir se déployait ainsi qu'une bannière ;
L'oiseau baissait la voix dans le jour affaibli ;
Tout s'apaisait, dans l'air, sur l'onde ; et, plein d'oubli,
Le crapaud, sans effroi, sans honte, sans colère,
Doux, regardait la grande auréole solaire ;

Peut-être le maudit se
sentait-il béni,
Pas de bête qui n'ait un
reflet d'infini ;
Pas de prunelle abjecte et
vile que ne touche



L'éclair d'en haut, parfois tendre et parfois farouche ;
Pas de monstre chétif, louche, impur, chassieux,
Qui n'ait l'immensité des astres dans les yeux.
Un homme qui passait vit la hideuse bête,
Et, frémissant, lui mit son talon sur la tête ;
C'était un prêtre ayant un livre qu'il lisait ;
Puis une femme, avec une fleur au corset,
Vint et lui creva l'œil du bout de son ombrelle ;
Et le prêtre était vieux, et la femme était belle.
Vinrent quatre écoliers, sereins comme le ciel.
– J'étais enfant, j'étais petit, j'étais cruel ; –
Tout homme sur la terre, où l'âme erre asservie,
Peut commencer ainsi le récit de sa vie.
On a le jeu, l'ivresse et l'aube dans les yeux,
On a sa mère, on est des écoliers joyeux,
De petits hommes gais, respirant l'atmosphère



À pleins poumons, aimés,
libres, contents ; que faire
Sinon de torturer quelque
être malheureux ?

Le crapaud se traînait au
fond du chemin creux.

C'était l'heure où
des champs les
profondeurs
s'azurent ;
Fauve, il cherchait
la nuit ; les enfants
l'aperçurent



Et crièrent : « Tuons ce vilain animal,
Et, puisqu'il est si laid, faisons-lui bien du mal ! »
Et chacun d'eux, riant, – l'enfant rit quand il tue, –
Se mit à le piquer d'une branche pointue,
Élargissant le trou de l'œil crevé, blessant
Les blessures, ravis, applaudis du passant ;
Car les passants riaient ; et l'ombre sépulcrale
Couvrait ce noir martyr qui n'a pas même un râle,
Et le sang, sang affreux, de toutes parts coulait
Sur ce pauvre être ayant pour crime d'être laid ;
Il fuyait ; il avait une patte arrachée ;
Un enfant le frappait d'une pelle ébréchée ;
Et chaque coup faisait écumer ce proscrit
Qui, même quand le jour sur sa tête sourit,
Même sous le grand ciel, rampe au fond d'une cave ;
Et les enfants disaient : « Est-il méchant ! il bave ! »
Son front saignait ; son œil pendait ; dans le genêt
Et la ronce, effroyable à voir, il cheminait ;
On eût dit qu'il sortait de quelque affreuse serre ;
Oh ! la sombre action, empirer la misère !
Ajouter de l'horreur à la difformité !
Disloqué, de cailloux en cailloux cahoté,
Il respirait toujours ; sans abri, sans asile,
Il rampait ; on eût dit que la mort, difficile,
Le trouvait si hideux qu'elle le refusait ;
Les enfants le voulaient saisir dans un lacet,
Mais il leur échappa, glissant le long des haies ;
L'ornière était béante, il y traîna ses plaies
Et s'y plongeait, sanglant, brisé, le crâne ouvert,
Sentant quelque fraîcheur dans ce cloaque vert,
Lavant la cruauté de l'homme en cette boue ;
Et les enfants, avec le printemps sur la joue,
Blonds, charmants, ne s'étaient jamais tant divertis ;
Tous parlaient à la fois et les grands aux petits
Criaient : « Viens voir ! dis donc, Adolphe,
dis donc, Pierre,
Allons pour l'achever prendre une grosse pierre ! »
Tous ensemble, sur l'être au hasard excré,
Ils fixaient leurs regards, et le désespéré
Regardait s'incliner sur lui ces fronts horribles.

– Hélas ! ayons des buts, mais
n'ayons pas de cibles ;
Quand nous visons un point
de l'horizon humain,
Ayons la vie, et non la mort,
dans notre main. –

Tous les yeux poursuivaient
le crapaud dans la vase ;
C'était de la fureur et c'était
de l'extase ;

Un des enfants revint,
apportant un pavé,
Pesant, mais pour le mal
aisément soulevé,

Et dit : « Nous allons voir comment cela va faire. »

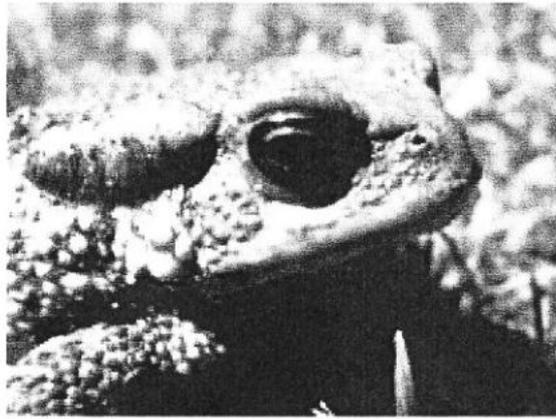
Or, en ce même instant, juste à ce point de terre,
Le hasard amenait un chariot très lourd
Traîné par un vieux âne éclopé, maigre et sourd ;
Cet âne harassé, boiteux et lamentable,
Après un jour de marche approchait de l'étable ;
Il roulait la charrette et portait un panier ;
Chaque pas qu'il faisait semblait l'avant-dernier ;
Cette bête marchait, battue, exténuée ;
Les coups l'enveloppaient ainsi qu'une nuée ;
Il avait dans ses yeux voilés d'une vapeur
Cette stupidité qui peut-être est stupeur ;
Et l'ornière était creuse, et si pleine de boue
Et d'un versant si dur que chaque tour de roue
Était comme un lugubre et rauque arrachement ;
Et l'âne allait geignant et l'ânier blasphémant ;
La route descendait et poussait la bourrique ;
L'âne songeait, passif, sous le fouet, sous la trique,
Dans une profondeur où l'homme ne va pas.

Les enfants entendant cette roue et ce pas,
Se tournèrent bruyants et virent la charrette :
« Ne mets pas le pavé sur le crapaud. Arrête ! »

Crièrent-ils. « Vois-tu, la voiture descend
Et va passer dessus, c'est bien plus amusant. »

Tous regardaient. Soudain, avançant dans l'ornière
Où le monstre attendait sa torture dernière,
L'âne vit le crapaud, et, triste, – hélas ! penché
Sur un plus triste, – lourd, rompu, morne, écorché,
Il sembla le flairer avec sa tête basse ;

Ce forçat, ce damné, ce patient, fit grâce ;
Il rassembla sa force éteinte, et, roidissant
Sa chaîne et son licou sur ses muscles en sang,
Résistant à l'ânier qui lui criait : Avance !
Maîtrisant du fardeau l'affreuse connivence,
Avec sa lassitude acceptant le combat,
Tirant le chariot et soulevant le bât,



Hagard, il détourna la roue
inexorable,
Laisant derrière lui vivre ce
misérable ;
Puis, sous un coup de fouet, il
reprit son chemin.

Alors, lâchant la pierre
échappée à sa main,
Un des enfants – celui qui
conte cette histoire, –
Sous la voûte infinie à la fois
bleue et noire,

Entendit une voix qui lui disait : Sois bon !
Bonté de l'idiot ! diamant du charbon !
Sainte énigme ! lumière auguste des ténèbres !
Les célestes n'ont rien de plus que les funèbres
Si les funèbres, groupe aveugle et châtié,
Songent, et, n'ayant pas la joie, ont la pitié.
Ô spectacle sacré ! l'ombre secourant l'ombre,
L'âme obscure venant en aide à l'âme sombre,
Le stupide, attendri, sur l'affreux se penchant,
Le damné bon faisant rêver l'écu méchant !
L'animal avançant lorsque l'homme recule !
Dans la sérénité du pâle crépuscule,
La brute par moments pense et sent qu'elle est sœur
De la mystérieuse et profonde douceur ;
Il suffit qu'un éclair de grâce brille en elle
Pour qu'elle soit égale à l'étoile éternelle ;
Le baudet qui, rentrant le soir, surchargé, las,
Mourant, sentant saigner ses pauvres sabots plats,
Fait quelques pas de plus, s'écarte et se dérange
Pour ne pas écraser un crapaud dans la fange,
Cet âne abject, souillé, meurtri sous le bâton,
Est plus saint que Socrate et plus grand que Platon.
Tu cherches, philosophe ? Ô penseur, tu médites ?
Veux-tu trouver le vrai sous nos brumes maudites ?
Crois, pleure, abîme-toi dans l'insondable amour !
Quiconque est bon voit clair dans l'obscur carrefour ;
Quiconque est bon habite un coin du ciel. Ô sage,
La bonté, qui du monde éclaire le visage,
La bonté, ce regard du matin ingénu,
La bonté, pur rayon qui chauffe l'inconnu,
Instinct qui, dans la nuit et dans la souffrance, aime,
Est le trait d'union ineffable et suprême
Qui joint, dans l'ombre, hélas ! si lugubre souvent,
Le grand innocent, l'âne, à Dieu le grand savant.

Victor Hugo



2. Ce que peut apporter l'utilisation de la lecture labiale ...

Un adhérent de l'AIFIC nous entraîne avec lui à une visite spéciale « malentendants » de l'exposition Louise Bourgeois au Centre Pompidou : quelques extraits de son reportage ...

Samedi 12 avril, 11h, je me retrouve dans un assortiment de malvoyants et de malentendants devant la guichèterie du Centre Georges Pompidou.

Nous sommes appelés à nous laisser séparer entre mal-cesti et mal-cela, comme on sépare les boucs des brebis. Je me retrouve donc avec d'autres malentendants venus par telle ou telle association.



Notre conférencière, Martine, se présente à nous. Elle nous invite à la suivre pour monter au 7eme ciel des artistes baubourgeois.

Martine écrit sur une ardoise le nom de Louise Bourgeois et son année et son lieu de naissance.



Monique nous raconte l'enfance de cette artiste prolifique car divers événements vont inspirer toute son œuvre.

Cela nous vaut un rappel des faux frères en L.L. dans les mots comme Louise/Lui, ou Six/Dix...



Nous passons de salle en salle émerveillé par les connaissances de notre charmante conférencière qui nous invite par deux fois à nous isoler après avoir contemplé les œuvres d'une salle trop bruyante (ex : conférencier pour les malvoyants).



Le laïus sur ces portions corporelles a eu un franc succès et j'ai pu prendre cette photo aussitôt demandée en mail par un visiteur.

Monique nous explique que la sculpteuse se promenait avec son œuvre comme avec un sac à main. Ici sa célèbre « Fillette ».



Arrivé à 10h50, lorsque j'ai regardé ma montre au moment de la séparation, il était plus de 14 h sans que l'on ne sente le temps passer. Au sortir, Catherine nous a fait part du programme Accès Culture.

J'ai poursuivi la visite à l'étage du Musée avec Jean-Luc de l'ARDDS. Lui et moi croyions retrouver des membres de notre association. Nous avons fait le constat d'une méconnaissance tant entre associations qu'entre malentendants. **Nous sommes partants pour combler ce déficit de communication via de telles visites.**

JM.A.

3. A mettre dans vos « favoris » :

<https://ssl2.ovh.net/~arianein/>



D'un simple clic vous êtes informés, à toute époque, des manifestations culturelles « **spécial malentendants** », un site conçue par les établissements culturels **nationaux** situés en **Ile-de-France**.

4. Théâtre



A noter :

- La Comédie Française, l'Opéra Comique, salle Favart, et tout récemment le théâtre du Châtelet mettent à la disposition des déficients auditifs des boucles d'induction magnétiques **individuelles**. A retirer gratuitement à l'accueil des théâtres. - L'Opéra Comique, salle Favart, est fermé jusqu'en décembre.

- Le théâtre Silvia Montfort, 106 rue Brancion, 75015 Paris (www.theatresilviamontfort.com) sous-titre en français la plupart des pièces.

Les programmes d'accès-culture :

Spectacles surtitrés sur écran **individuel** :

Renseignements Accès Culture : 01 53 65 30 74
accesculture@magic.fr / www.accesculture.org

COMEDIE FRANCAISE :

Fantasio, de Alfred de Musset

- Samedi 11 Octobre à 14h00
- Lundi 27 Octobre à 20h30
- Dimanche 16 novembre à 14h00
- Mercredi 17 décembre à 20h30
- Dimanche 11 janvier 2009 à 14h00

Figaro Divorce, de Odon von Horvath

- Samedi 18 Octobre à 20h30
- Vendredi 24 octobre à 20h30
- Mercredi 3 décembre à 20h30

Réservations Comédie Française :

fatima.kendri@comedie-francaise.org

Comédie française / location / Fatima Kendri
BP 2141, 75021 Paris Cedex 01

Tarif réduit pour la personne déficiente auditive
et son accompagnateur 25 €, 18 €, 9 €.

Le mariage de Figaro, de Beaumarchais

- Mardi 13 janvier 2009 à 20h30
- (d'autres dates sont en prévision)

L'illusion Comique, de Pierre Corneil

Dates à communiquer

THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT :

Balade du vieux marin, (traduction libre et rimée) de Alfred Jarry

- Jeudi 2 octobre à 20h30
- Vendredi 3 Octobre à 20h30
- Samedi 4 Octobre à 20h30

Sombreros, une « chorégraphie pour les sens » de Philippe Decouflé

- Jeudi 20 novembre à 20h30
- Vendredi 21 novembre à 20h30
- Dimanche 23 novembre à 15h00

En somme, « un songe éveillé pour 3 danseurs » de Marion Levy

- Mercredi 21 janvier à 20h30
- Jeudi 22 janvier à 20h30
- Vendredi 23 janvier à 20h30

Rien que cette ampoule dans l'obscurité du théâtre, de Georges Appaix

- Vendredi 6 février à 20h30
- Samedi 7 février à 20h30
- Dimanche 8 février à 15h00

Idiot ! inspiré de l'Idiot de F. Dostoievski

- Jeudi 12 mars à 20h00
- Vendredi 13 mars à 20h00
- Dimanche 15 mars à 15h00

Réservations Théâtre National Chaillot :

dominique.ocqueteau@theatre-chaillot.fr

fax 01 47 27 39 23

Prix 27,50 € (plein tarif) 21 € (groupe)

12€ (+ de 60 ans et enfants)

IX. BREVES

Rectificatif : modification d'adresses de deux MDPH :

- la MDPH de Paris : 69 rue de la Victoire, 75009 Paris
- la MDPH du Val de Marne : 7-9 voie Félix Eboué, 94000 Créteil

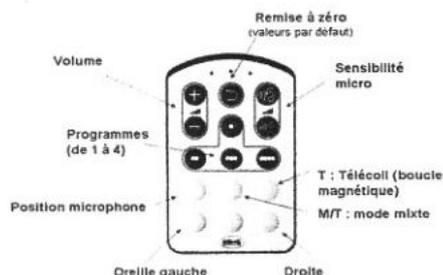
Il est vivement recommandé de vérifier l'adresse de la MDPH avant votre déplacement !

X. COURRIERS DES LECTEURS

Suite des informations des laboratoires - voici les nouveautés et conseils de Med-El:

Le saviez-vous ?

Pour les patients implantés MED-EL en bilatéral et porteurs du processeur OPUS2 :
Une seule télécommande FineTuner permet de piloter les 2 processeurs OPUS2



A gauche le processeur OPUS2 en contour, à droite le FineTuner

Le nouveau processeur OPUS2 compatible avec les implants MED-EL modèle C40+ :

A partir du mois de juin 2008, il sera possible d'adapter le nouvel OPUS2 aux « anciens » implants MED-EL avec un modèle C40+ et actuellement utilisateurs du modèle de processeur TEMPO+ (*).

Les patients seront en mesure de profiter des innovations apportées par la technologie MED-EL OPUS2 :

- Codage de la Structure Fine (stratégie de codage FSP)
- Télécommande « Fine tuner » (le 1^{er} processeur sans bouton)
- Boucle magnétique intégrée et connexions facilitées vers les systèmes FM et audio (MP3...)
- Poids mini et ergonomie d'utilisation : l'OPUS2 est le processeur le plus fin et le plus léger sur le marché (10,1 g) en version DaCapo (batterie rechargeable)
- Fiabilité accrue

(*) L'implant C40+ a été livré en France de 1998 à Novembre 2004

Une fiabilité encore plus grande :

Le site www.medel.com sera bientôt disponible en français ; on peut déjà y trouver sur la version anglaise des données actualisées sur la fiabilité accrue des processeurs MED-EL. Celle-ci est mesurée par le « taux de service moyen par mois » : http://www.medel.com/english/30_Products/Reliability/Reliability.php

MED-EL : leader dans le domaine de l'EAS (Electric Acoustic Stimulation)

Depuis Septembre 2007, nous avons embauché un jeune chercheur, Fabien Seldran (CNRS Lyon), qui effectue un travail de thèse doctorant sur cette thématique de l'« EAS ». Fabien a publié le mois dernier dans l'OUÏE MAGAZINE -Mars 2003 un article de 7 pages sur son travail et sur la technologie MED-EL (Duet EAS). Contactez-nous par email, nous pourrions vous adresser une copie en pdf de cet article.

Outils de rééducation MED-EL :

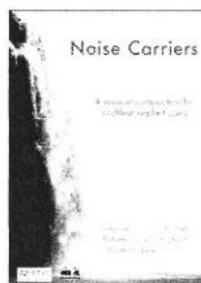
Nouveauté : Un CD/DVD de musique par les implantés pour les implantés « NOISE CARRIERS »

Vous pouvez commander ce CD/DVD auprès de Vibrant MED-EL France.

Demandez aussi notre catalogue de matériels et outils de rééducation MED-EL :

EARS, Little Ears, Teen Ears, Apprentissage au téléphone, etc. ...

Des outils pour les enfants, les parents d'enfants implantés, mais aussi pour les adultes implantés et les orthophonistes.



VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 av Roumanille - BP 309

F-06906 Sophia-Antipolis Cedex

Tel : +33 (0)4 93 00 11 24 / Fax : +33 (0)4 93 00 11 25

Email : office@fr.medel.com

www.medel.com

www.vibrant-medel.com